



NEUILLY-SUR-SEINE

Ville de Neully-sur-Seine  
Direction des espaces verts

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE TRAVAUX

## Travaux de réalisation de 4 bollards d'amarrage pour bateau sur l'île du Pont à Neully-sur-Seine

### Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026-029

Date limite de remise des plis

**24/07/2026 à 16heures00**

Procédure de passation

**Procédure adaptée ouverte**

(Article R2123-1-2° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Ville de Neuilly-sur-Seine

Direction des espaces verts

Adresse : Hôtel de ville

96, avenue Achille Peretti

92522 Neuilly-sur-Seine Cedex











Téléphone : 01.40.88.88.05

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **travaux de réalisation de 4 bollards d'amarrage pour bateau sur l'île du Pont à Neuilly-Sur-Seine**

Code CPV	Libellé CPV
45233291-5	Installation de bollards

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Travaux de réalisation de 4 bollards d'amarrage pour bateau sur l'île du Pont à Neuilly-Sur-Seine
 Acheteur	Ville de Neuilly-sur-Seine
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	Lot unique – opération île du pont
 Lieu d'exécution	Ile du pont, Neuilly-sur-Seine (côté petit bras de Seine)
 Délai	2 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	Variable selon les prestations du contrat
 Variation des prix	Fermes
 Nature des prix	Prix mixtes

## ■ Allotissement :

Le présent marché de travaux fait l'objet d'un lot unique.

A titre informatif, ce lot intervient dans le cadre des travaux préparatoires du futur projet de réaménagement de l'Île du Pont qui fera l'objet de plusieurs marchés de fournitures et de travaux en une ou plusieurs procédures. En conséquence, ce marché fait l'objet d'une procédure distincte de la (des) procédure(s) à venir.

Le marché est mis en dévolution par voie de procédure adaptée en application de l'article R2123-1-2° du Code de la commande publique, son montant étant inférieur à 1 000 000 € HT et n'excédant pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots de l'opération précitée.

Le présent marché consiste en des travaux de réalisation de 4 bollards d'amarrage (2 en tranche ferme et 2 en tranche optionnelle) de bateaux pour la ville de Neuilly-sur-Seine. Il s'agit de travaux fluviaux. Le matériel, les engins, et les fournitures devront être acheminés par voie fluviale.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1-2° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&selectedorg=b4a>

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration de candidature simplifiée
- Déclaration de sous-traitance (DC4)
- RC
- Acte d'engagement
- Attestation de visite
- BPU-DQE
- CCAP
- CCTP et annexes (4)
- Cadre de réponse

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### ■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

**Une visite des lieux doit être obligatoirement effectuée avant la remise des offres.**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter :

Direction des Espaces verts :  
Frédéric MARTINI - 01.55.62.61.31  
Rachelle MARSAT- 01.55.62.61.38

- Dates et horaires : les visites pourront avoir lieu du lundi au vendredi, de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

### ■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=b4a>

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### ■ Réponse et groupement :

Conformément aux articles R.2142-21 et R.2151-7 du Code de la commande publique, l'acheteur interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

2° en qualité de membres de plusieurs groupements. Un groupement d'opérateurs économiques ne peut être constitué qu'au stade de la remise des candidatures et des offres, en procédure ouverte.

Les candidats sont informés que le marché sera conclu, soit avec un candidat individuel, soit avec un groupement d'opérateurs économiques.

Quelle que soit la forme de groupement, conjoint ou solidaire, l'un des opérateurs économiques membres du groupement, désigné dans la candidature et dans l'offre comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement.

Si le marché ne désigne pas de cotraitant mandataire, celui qui est énuméré le premier dans l'Acte d'engagement est considéré comme mandataire des autres cotraitants.

Toute notification d'une décision ou communication de l'acheteur est adressée au mandataire qui a seul qualité pour présenter des réserves.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, en application de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

#### ■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

#### ■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Déclaration de candidature simplifiée	Déclaration de candidature simplifiée (Regroupe les rubriques contenues dans le DC1 et le DC2)
Formulaire DUME	Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur
<b>Capacité économique et financière</b>	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles
<b>Capacité technique et professionnelle</b>	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des

Document	Descriptif
	<i>trois dernières années (niveau minimum d'exigence : effectif 10 agents minimum)</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références travaux	<p><i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.</i></p> <p><b><i>Nota : des références significatives de travaux de nature et de complexité comparables, en lien avec des environnements fluviaux contraints seront présentées</i></b></p> <p><i>Toute candidature insuffisamment étayée, imprécise ou ne permettant pas d'apprécier de manière satisfaisante les capacités professionnelles, techniques et organisationnelles du candidat pourra être déclarée irrecevable et rejetée, sans que l'offre financière et technique ne soit examinée.</i></p>

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
BPU-DQE	<i>BPU-DQE intégralement complété</i>
Cadre de réponse	<i>Cadre de réponse méthodologique et / ou technique complété</i>
Attestation de visite	<i>Attestation de visite signée</i>
RIB	

**NOTA : En sus des éléments ci-dessus, le titulaire est tenu de fournir dans son offre :**

- Un plan de balisage précis accompagné d'une note explicative. Ces documents seront pris en compte dans le cadre de la notation de la méthodologie.
- Le nom et les coordonnées de l'entreprise qui fournira le ou les bateaux, la barge et qui assurera les livraisons fluviales du marché de fournitures.
- Le plan de retrait des personnels, matériels, matériaux, bateaux et barges en cas de crue de la Seine (demande de la VNF).

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=b4a>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Maximilien Ville de Neuilly-sur-Seine

Téléphone : 01.76.64.74.08

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de

procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

## 4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

### ■ Critères de sélection des candidats :

Seules les candidatures comportant l'ensemble des documents et renseignements demandés seront examinées.

Critère et pondération	Descriptif
------------------------	------------

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
<b>1. Prix (40 pts)</b>	Le prix sera jugé au regard du total du BPU/DQE (tranche ferme + tranche optionnelle). L'offre la moins-disante obtiendra le nombre maximum de points sur le critère prix. Les autres se verront affecter un nombre de points calculé par rapport à l'offre moins-disante et au nombre de points affectés au critère prix, par application de la formule suivante : $Note = (Offre\ la\ moins\ chère / Offre\ de\ l'opérateur\ économique\ analysé) \times 40$
<b>2. Valeur technique (55 pts)</b>	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
<i>Présentation de l'équipe (10 pts)</i>	
<i>Présentation des moyens mis en œuvre (15 pts)</i>	
<i>Présentation de l'enchaînement des tâches sur le chantier (10 pts)</i>	
<i>Présentation des moyens de sécurité (15 pts)</i>	
<i>Présentation du délai de garantie (5 pts)</i>	
<b>3. Critère environnemental (5 pts)</b>	Performance environnementale

### Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve, pour les procédures ouvertes à négociation, la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec tout ou partie des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Si elle est engagée, la négociation pourra se faire y compris pour les offres irrégulières ou inacceptables, à l'exception de celles :

- où l'Acte d'engagement et les pièces financières (soit Décomposition du Prix Global et Forfaitaire/et Bordereau des Prix Unitaires, soit Bordereau des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif) seront simultanément absents ;
- où l'attestation de visite (dans le cas où une visite obligatoire est imposée et où le pouvoir adjudicateur n'a pas la capacité d'attester la réalisation de ladite visite en cours de publicité) n'aurait pas été remise dans les éléments exigés au titre de l'offre ;
- où les échantillons (dans le cas où il en serait demandé) n'auraient pas été remis dans les éléments exigés au titre de l'offre.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites sous forme d'échanges écrits et/ou auditions. La procédure se déroulera le cas échéant en phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution.

Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement. Le contenu des courriers de négociation sera considéré comme ayant valeur contractuelle. Les courriers liés à la négociation font partie des pièces contractuelles listées au CCAP.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=b4a>

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administr. de Cergy-Pontoise

2-4 boulevard de l'Hautil

BP 30322

CERGY-PONTOISE

95027 Cergy-Pontoise Cedex

Téléphone : 01.30.17.34.00

Courriel : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

Télécopie : 01.30.17.34.59

Site internet : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : DPO de la ville ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

### ☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)